



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
Du 15 mai 2019**

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2019
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Informations de Région Nyon
6. Demande de crédit pour la rénovation du chantier naval de l'Epine - préavis N° 03/2019
7. Demande de crédit pour travaux d'aménagements de la cour de la Maison de Commune - préavis N° 04/2019
8. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : R. CLAVIEN – F. DEPERROIS – E. FLEURY – V. GUILLEMAT WATZLAWICK – I. HAAGENSEN – S. MEYLAN – G. SAGNA – R. SANSONETTI – J. SHELDON – J. TIDMARSH – C. ZUNDEL.

#### **2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2019**

**Le procès-verbal est approuvé par 31 oui, 0 avis contraire, 3 abstentions**

#### **3. Communications du Bureau**

Le PRESIDENT indique qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour pour la constitution d'une commission pour l'aménagement du rond-point au giratoire de la RC1b.

E. GAUD DE BUCK, P. ENGELBERTS, F. BUENSOD, F. KEHRER-BORY, C. STEVENS, D. HUG, J.-L. RAY se portent candidats.

**E. GAUD DE BUCK, P. ENGELBERTS, F. BUENSOD, F. KEHRER-BORY, C. STEVENS, D. HUG, J.-L. RAY sont élus par acclamation.**

#### 4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- informe que la commission ad-hoc pour le réaménagement du cimetière s'est réunie le 1 mai, pour se répartir les tâches, néanmoins il faudra réagir assez rapidement car le nombre de places du colombarium est de 28 et il n'en reste que 4 de disponible. Une réflexion plus générale devra être entreprise et les membres de diverses communautés religieuses seront contactés pour faire part de leur sensibilité à ce sujet. Le conseil sera sollicité avant la fin de l'année pour envisager un réaménagement du cimetière pour le moins d'agrandir le colombarium.
- A eu connaissance que la commune de Divonne a le projet d'exploiter les eaux thermales de son territoire. Les municipalités de Terre-Sainte ont demandé des précisions sur ce projet, notamment sur la provenance de l'eau (SITSE). Selon les informations obtenues cette exploitation serait très importante, et l'impact sur l'environnement local important (quantité importante de camions transitant par l'autoroute et la jonction de Coppet est déjà très « embouteillée »). Un recours contre la construction de l'usine peut être envisagé par certaines communes voisines (Chavannes-de-Bogis). Les communes de Terre Sainte, Versoix et Céligny se sont réunies pour déposer un recours « à titre gracieux » dont le but est d'obtenir de la part de Divonne des assurances quant à la provenance de l'eau, et de l'importance du trafic routier. Le Conseil pourrait être amené à se prononcer en cas de procédure plus formelle. En attendant et pour des questions de délai, la Municipalité s'est jointe aux autres communes pour aller de l'avant.

F. MARCHAL demande des précisions sur les objectifs de cette procédure.

Le SYNDIC répond que les deux axes mentionnés soit la provenance de l'eau exploitée et le trafic routier sont les préoccupations principales des Communes.

Il s'en suit une discussion sur la provenance des sources, et des possibilités d'oppositions à un tel projet ainsi que du droit des communes étrangères en regard du droit français ainsi que des relations de bon voisinage.

- La Municipalité a le souci de recueillir la sensibilité du conseil pour l'aménagement du rond-point. Plusieurs pistes sont envisageables dont:
  - la première pouvait symboliser les valeurs communales et les armoiries (les sapins, la pierre à Pény, le lac)
  - la seconde est la réinstallation de l'ancien champignon (rouge à points blancs) auquel les anciens étaient très attachés,
  - la troisième piste est apparue lorsque le Syndic a été contacté par le président de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM), désireux de faire un cadeau à la Commune sous la forme d'une statue « de grande valeur » pouvant être placée sur le rond-point en face du bâtiment de la FIM.
- Informe qu'une conférence sur la marche JayJagat sera tenue par l'épouse de Mr Rajagopal au Théâtre de Terre-Sainte le 25 juin à 16h15 sur le thème de la non-violence.

S. MASCALI informe qu'il présentera les comptes 2018 de la commune lors du prochain conseil, ces derniers sont actuellement en cours de révision.

S. EMERY :

- Signale la tenue le 24 mai de la Fête des voisins qui a lieu dans de nombreux pays européens le même jour. La commune met à disposition des habitants pour l'évènement : des T-shirts, des gobelets réutilisables, des sacs, des cartons d'invitation, ainsi que des tables et bancs qui peuvent être livrés sur demande.
- Le Travailleur Social de Proximité de Terre-Sainte (l'éducateur hors murs) s'est fortement investi ces dernières années dans l'encadrement des jeunes et la rédaction

d'une charte pour le skate-park. En plus de son travail de prévention, il fédère les jeunes pour faire remonter les demandes auprès des municipalités. Il s'occupe de médiation entre des jeunes et leur famille ou voisinage, s'occupe également d'aide administrative (rédaction de CVs, aide sociale, etc.). Ce travail était effectué par Mr A. Widmer qui nous quitte après 2 ans et demi pour un autre projet. Il sera remplacé par Mr S. Balestra.

#### C. HILFIKER

- donne des précisions sur les coûts occasionnés par les exonérations de la taxe déchets pour les mineurs de moins de 18 ans. Les premières estimations donnaient un surcoût de CHF 20'000. Les chiffres réels après calculs précis s'élèvent à CHF 44'720 (voir tableau ci-dessous).  
S. MASCALI précise que le compte « déchets » présente un bilan excédentaire qui couvre largement ce surcoût.  
Le Syndic ajoute que ces informations détaillées sont données pour une transparence complète sur ce sujet.

<b>Taxe déchets - exonération des enfants de 0 à 18 ans</b>			HT	Total HT	Taxe TTC	Total TTC
fait en 2018	liste de 0 à 4 ans	88 enfants	92,5	8 140,00	99,6	8 764,80
fait en 2018	liste de 0 à 18 ans ( <b>erronée car liste de 0 à 8 ans</b> )	188 enfants	92,5	17 390,00	99,6	18 724,80
	<b>surplus (erroné)</b>	<b>100 enfants</b>		<b>9 250,00</b>		<b>9 960,00</b>
<b>fait le 16.04.2019</b>	liste de 0 à 4 ans	83 enfants	92,5	7 677,50	99,6	8 266,80
<b>fait le 16.04.2019</b>	liste de 0 à 18 ans	532 enfants	92,5	49 210,00	99,6	52 987,20
	<b>surplus 5 à 18 ans</b>	<b>449 enfants</b>		<b>41 532,50</b>		<b>44 720,40</b>

J.-P. STREIT demande s'il existe un barème écrit, résumant les différentes exonérations. La Municipalité s'engage à fournir ce document en annexe au présent PV.

Le Président demande s'il est utile de revoter ce préavis à la lumière des nouvelles informations. Le conseil décline et l'objet reste adopté en l'état.

#### G. DERIAZ :

- Relate l'inauguration du skate-park, qui fut un grand succès. Il remercie le personnel de la commune qui s'est investi de manière importante pour la réussite de la fête. Le skate-park est un grand succès et est très utilisé par les jeunes de la région.
- Informe le conseil que des visites seront organisées par la Société Vaudoise des Sciences Naturelles (SVSN) pour faire découvrir des grandes pierres telles que la Pierre à Pény (patrimoine erratique), symbole de notre commune. Des informations sont données sur l'emplacement de ladite pierre, pour ceux qui voudrait la découvrir. L'excursion aura lieu le samedi 29 juin en 18h (voir site [www.mies.ch](http://www.mies.ch)). Ce sera aussi l'occasion d'observer le « grand capricorne », présent sur notre commune.

## 5. Informations de Région Nyon

G. DERIAZ, délégué de la Municipalité au Conseil Intercommunal présente les informations de la Région de Nyon. Une synthèse est faite du dernier conseil intercommunal qui s'est réuni à Trélex (présentation annexée au procès-verbal).

Recommandation est faite de visiter le site de la Région de Nyon pour plus d'informations (<https://regiondenyon.ch/>).

## 6. Demande de crédit pour la rénovation du chantier naval de l'Epine - préavis N° 03/2019

G. DERIAZ commente le préavis. La réfection de la rampe de mise à l'eau devrait intervenir au printemps 2020 lorsque le lac sera au niveau le plus bas et fera l'objet d'un préavis spécifique. Il indique les différentes étapes devant aboutir à l'inauguration du chantier rénové en septembre 2020.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande ce qu'il en est de tous les bateaux présents sur le chantier et en particulier la Pécadille?

G. DERIAZ: les bateaux devront être débarrassés en principe au 30 juin et la Pécadille le 20 mai.

J.-P. STREIT s'inquiète du devenir du personnel qui a été licencié.

G. DERIAZ: aucun salarié n'a désiré travailler avec la nouvelle équipe, mais tout le monde a retrouvé un emploi.

P. MEIER remercie la municipalité pour ce beau projet, il demande des précisions sur l'utilisation de la salle de réunion prévue dans le nouveau bâtiment.

G. DERIAZ : actuellement rien n'est décidé mais il sera possible de louer ou d'utiliser à des conditions préférentielles ce local avec une priorité pour les sociétés locales. Les discussions sont en cours.

P. MEIER demande des informations sur le rendement (loyer) de 3.5% des investissements, ce taux est-il brut ou net ? Ce taux peut-il être mis en parallèle avec celui du rendement des Sorbiers ?

S. MASCALI : le taux est brut, on compte 1% de frais d'entretien ce qui laisse 2.5% de rendement. Ce taux est comparable à celui pratiqué pour les immeubles des Sorbiers.

P. MEIER demande des précisions sur les activités qui seront pratiquées (club nautique, école de voile, plongée etc...),

G. DERIAZ répond que des discussions sont en cours avec l'équipe de repreneurs en fonction de leurs compétences et offres de services.

Le SYNDIC précise que le chantier naval pourra fonctionner sans le port au cas où ce dernier ne serait pas voté.

R. SACCA s'inquiète de l'accessibilité des installations pour les personnes à mobilité réduite.

G. DERIAZ indique qu'un élévateur a été prévu pour l'accès aux locaux.

Le Président demande la lecture des rapports :

F. BUENSOD (Commission des travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 03/2019.

F. MARCHAL (Commission des finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 03/2019.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du chantier naval de l'Epine
- d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 2'460'000.- TTC,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante. Ce montant sera amorti sur une durée de 50 ans.

**L'objet est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

## **7. Demande de crédit pour travaux d'aménagements de la cour de la Maison de Commune - préavis N° 04/2019**

C. HILFIKER commente le préavis.

Le Président demande la lecture des rapports :

F. BUENSOD (Commission des travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 04/2019.

D. HUG (Commission des finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 04/2019.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements de la cour de la Maison de Commune,
- d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 46'000.- TTC,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante.

**L'objet est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

## **8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales**

La parole n'est pas demandée par les délégations et commissions.

## **9. Divers et propositions individuelles**

J.-L. RAY signale le problème d'accès au site web de la commune. Un autre prestataire a été trouvé pour la maintenance du site et il a fallu changer la plateforme.

Y. LUGINBÜHL soulève que le passage à piétons devant la maison de la Commune est dangereux. Les radars pédagogiques ont-ils un réel impact ?

C. HILFIKER a été interpellé par une autre personne sur la sécurité au niveau de ce passage piéton et celui de la gare. Un tour a été fait avec le voyer sur tous les passages piétons, des discussions sont en cours.

Concernant les radars pédagogiques, des analyses d'impact ne sont pas disponibles. Ils peuvent permettre de respecter les limitations de vitesse pour certaines personnes qui sont sensibles à ne pas dépasser les vitesses autorisées.

P. MEIER a été témoin du passage du Pédibus qui n'arrivait pas à traverser au passage piéton de la Gare car les voitures ne s'arrêtaient pas.

B. GRASSET aimerait savoir si la Municipalité a prévu des toilettes supplémentaires à la plage de Mies.

C. HILFIKER explique que deux toilettes provisoires ont été installées à cause du délai de livraison des toilettes prévues au départ. Des toilettes supplémentaires seront commandées pour des événements particuliers comme la fête lacustre.

E. GAUD DE BUCK propose que des panneaux ou marquages tels que « chemin scolaire » soient installés sur le chemin du Pédibus.

B. GAUD demande si un aménagement définitif sera effectué sur le chemin des Ouches une fois que les bornes auront été enlevées.

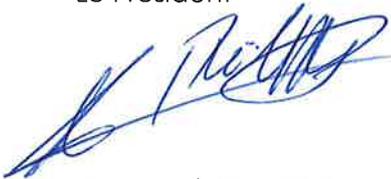
C. HILFIKER répond que rien n'a été décidé pour l'instant. Une réflexion sera faite pour la répartition du trafic sur le chemin des Ouches et celui de la Vy-à-Vaux ainsi que sur l'aménagement du chemin des Ouches avec l'ouverture des nouveaux chantiers.

R. SACCA demande si de nouveaux lampadaires seront installés pour l'éclairage sur la route Suisse au niveau de la Plage de Tannay.

C. HILFIKER : il n'y a pas de lampadaires sur la route Suisse. Des éclairages LED sont prévus.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h15.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA